



Direction Générale

Département du Val de Marne
Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 juin 2022

Conseillers en exercice	43
Présents	32
Représentés	9
Absents	2
Votes	
Pour	33
Contre	/
Abstention	8

Le vingt-deux juin deux mille vingt-deux à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, FADLI Hafida, HABI Hacène (jusqu'à 21h20), BOLLE-DALLIAH Kristian, CHALBI Yacin, LANTERNIER Lucie (jusqu'à 21h25), DESROCHES Damien, JUHEL Françoise, DESPRES Catherine, LUC Nadine (jusqu'à 20h55), AOUMMIS Hassan, GUILLAUME Didier, ESSONE MENGUE Terence, HUTIN Sébastien.

Étaient représenté.e.s :

M FONDENEIGE Matthias	mandat à Mme FONTAINE Sabrina
Mme DIMNET Jocelyne	mandat à Mme OSTERMEYER Sushma
M CHIRANE El Arbi	mandat à Mme HACHE Bénédicte
M. OMRANE Alain	mandat à M. CHALBI Yacin
Mme BEZACE Mathilde	mandat à M. Kristian BOLLE-DALLIAH
M. BOURVEN Julien	mandat à Mme SASU Hancès
Mme LANTERNIER Lucie (à partir 21h25)	mandat à M DESROCHES Damien
Mme OZCAN Canan	mandat à Mme LAJILI Yamina
Mme MARTIN Mélisande (jusqu'à 21h25)	mandat à Mme LANTERNIER Lucie
Mme FOURNIER Laura	mandat à Mme GAULIER Danièle
Mme LUC Nadine (à partir 20h55)	mandat à M. GUILLAUME Didier

Étaient absents : Mmes LEMOINE Nathalie, BENKAHLA Malika, M HABI Hacène (à partir de 21h20), Mme MARTIN Mélissande (à partir de 21h25)

Secrétaire de séance : M. DESROCHES

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le

01 JUIN 2022

de la publication le

01 JUIN 2022

O B J E T

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2021
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21.002 du 10 février 2021 présentant le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2021,

Vu la délibération n°21.026 du 10 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021,

Vu la délibération n°21.082 du 30 juin 2021 approuvant le budget supplémentaire 2021,

Vu la délibération n°21.113 du 22 septembre 2021 approuvant la décision modificative n°1 de 2021,

Vu la délibération n°21.157 du 15 décembre 2021 approuvant la décision modificative n°2 de 2021,

Considérant que l'instruction M14 applicable au budget principal implique la constatation du résultat de la section de fonctionnement qui ressort du compte administratif,

Considérant que les services du Trésor ont transmis le compte de gestion de la commune et que l'on constate une identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Constate l'excédent de fonctionnement de 2021 de 11 316 208.33 euros,

Article 2 : Affecte :

- 7 383 199.86 € euros au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » en recette d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
- 3 933 008.47 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en recette de fonctionnement pour couvrir les dépenses de fonctionnement.

Article 3 : Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire de 2022.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance du 22 juin 2022.

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi



[Signature]